

Riverie, le lundi 22 juin 2020

Département du Rhône



Commune de RIVERIE

☎ 04 78 81 82 42 - ☎ 04 78 81 87 32

Mail : mairie.riverie@cc-paysmornantais.fr

Mesdames, Messieurs,
Parents d'élèves
Ecole publique « Aimé Billiémaz »
69440 RIVERIE

N/REF. IB/MC 2020-10

Affaire suivie par Mme Myriam CHAMOIS-PEILLON

OBJET : Inscription au service « restauration scolaire et accueil périscolaire » -
Année scolaire 2020/2021.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, veuillez trouver en pièces jointes, les documents relatifs à l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2020-2021.

Le conseil municipal dans sa séance du 15 juin 2020 a décidé de reconduire les tarifs appliqués pour l'année 201-2020, soit :

- La redevance pour la restauration scolaire est fixée à 5.50 euros le repas et le temps de garderie pendant la pause méridienne compris,
- La redevance garderie périscolaire est fixée à 1.25 euros la demi-heure de garderie matin ou/et soir. Toute demi-heure commencée est due.

L'ensemble du dossier est à retourner au plus tard le 20 août 2020 au secrétariat de mairie ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Dans le cas où vous connaissez déjà les jours de fréquentation de votre enfant pour la semaine de la rentrée ou pour la période du mois de septembre, nous vous demandons de bien vouloir pré-remplir et signer le document joint au dossier d'inscription. Dans tous les cas, les inscriptions pour la semaine de la rentrée scolaire devront parvenir à la mairie au plus tard le jeudi précédant la rentrée.

Si votre enfant ne fréquente pas régulièrement le service périscolaire mais souhaite participer au repas de Noël comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir remplir un dossier d'inscription.

Le protocole sanitaire suite à la période de confinement a obligé l'accueil et la sortie des enfants sur le perron du château. Cette méthode ayant été satisfaisante, elle sera reconduite à la rentrée scolaire quand les conditions climatiques le permettront.

Le secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire au 04 78 81 82 42.

Cordialement,

Le Maire,
Isabelle BROUILLET



L'Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires
Olivier LANORE

Pièces jointes :

- Le Règlement intérieur service restauration scolaire et accueil périscolaire
- Une fiche Individuelle enfant
- Une fiche de demande de prélèvement automatique (inutile si déjà fournie l'année précédente)